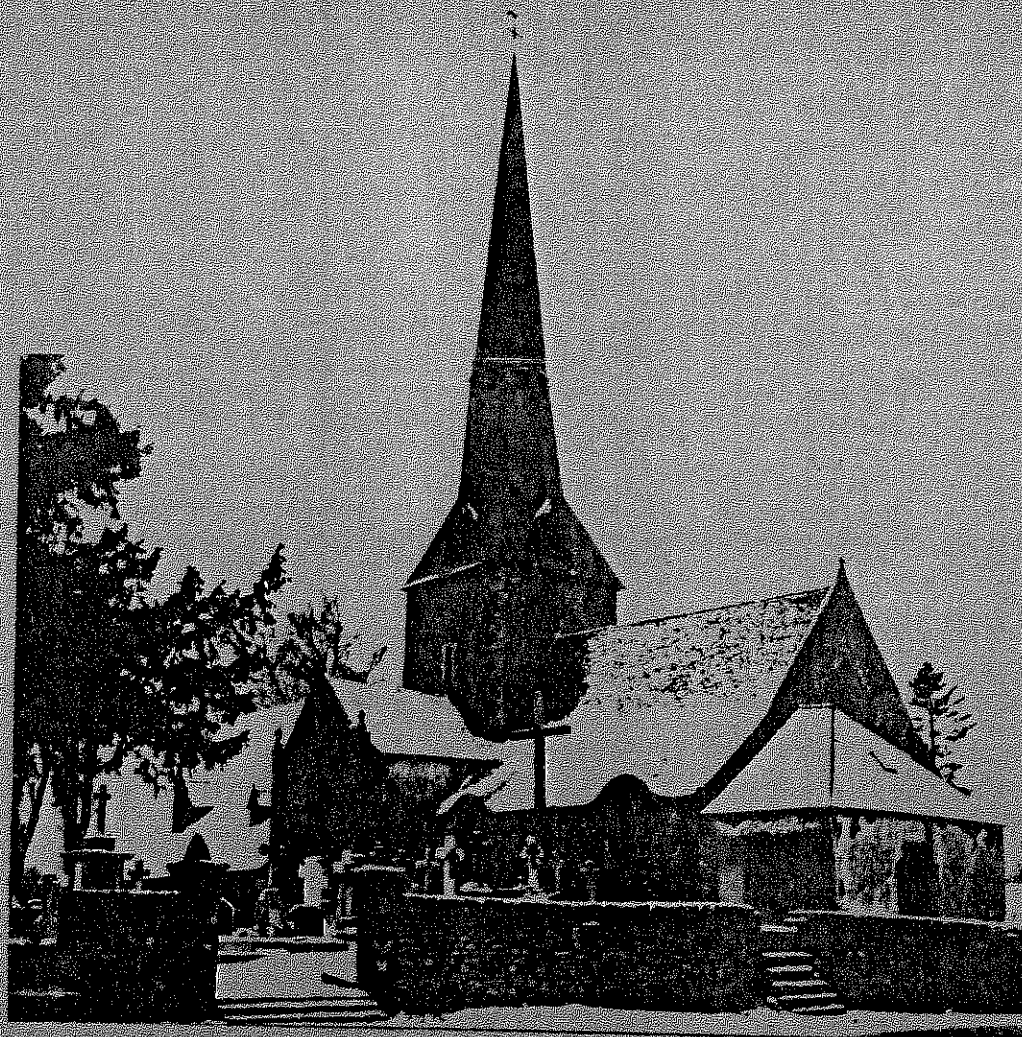


COMMUNE de CALAN



BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATIONS



LE MOT DU MAIRE

Comme tous les ans, à cette même période, il est d'usage de faire le point sur l'année écoulée et de vous faire part des différentes réalisations portées à l'actif de la Commune.

1985 aura été pour la Commune et pour l'équipe municipale une année largement satisfaisante.

Un effort important a été porté dans le domaine scolaire pour lequel différentes entreprises revêtaient un caractère d'urgence, effort que nous poursuivrons dans le temps.

En outre, 1985 sera marquée par la définition de différents enjeux vitaux pour demain :

- Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) destiné à orienter le développement de l'urbanisation. Il conditionne la qualité du cadre de vie par l'utilisation de l'espace, la protection de l'environnement et la répartition de l'habitat.

- L'occupation, en Juin dernier, des nouveaux locaux scolaires par les écoliers et les enseignants.

- Renouvellement avec l'Etat de contrats d'utilité collective pour 5 jeunes de la Commune.

La nouvelle année qui vient de commencer sera, vraisemblablement, une année de grands travaux : voirie communale, Eglise, éclairage public, aménagement du terrain des sports, etc.... Nous aurons très certainement besoin de votre soutien pour continuer notre chemin.

Aussi, à l'aube de cette nouvelle année, je formule, du fond du cœur, avec le Conseil Municipal et le personnel communal, pour vous et vos familles, les vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé et de prospérité pour 1986.

Le Maire.

DEMOGRAPHIE

NAISSANCES enregistrées au cours de l'année :

Stéphanie	OLIVIER	le 5 Janvier 1985
Céline	OLIVIER	le 5 Janvier 1985
Yohann	EVANS	le 19 Janvier 1985
Anaëlle	RIO	le 16 Mars 1985
Gildas	LANDURIN	le 5 Avril 1985
Jennifer	CORBEC	le 1er Mai 1985
Aurélie	LE BELLER	le 12 Juillet 1985
Marc	LE ROUZIC	le 13 Juillet 1985
Gaëlle	L'HOTELCIER	le 19 Juillet 1985
Stephan	GARNIER	le 7 Décembre 1985
Estelle	DEL ANOE	le 17 Décembre 1985

MARIAGES enregistrés au cours de l'année :

Jean-Pierre COCONAL	et	Marie-Laure CHRISTE	le 6 Septembre
Thierry BRIAND	et	Marie-Renée TALLEC	le 9 Décembre
Jean-Yves BRIANO	et	Marie-Françoise LEMERCIER	le 14 Décembre
Marc BOUTIN	et	Nathalie LE BELLEC	le 14 Décembre

DECES enregistrés au cours de l'année

M. LE FAOUDET Armand	le 20 Janvier 1985
M. LE LEANNEC Pierre	le 14 Février 1985
M. KERVARREC Raymond	le 25 Novembre 1985
M. LE DINET Mathurin	le 1er Décembre 1985

RENSEIGNEMENTS

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

SECRETARIAT :

Le Lundi	:	de 8 H 30 à 12 H
Le Mardi	:	de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30
Le Mercredi	:	de 8 H 30 à 12 H
Le Jeudi	:	de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30
Le Vendredi	:	de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30
Le Samedi	:	de 8 H 30 à 12 H

GARDERIE MUNICIPALE :

Elle est assurée les LUNDI - MARDI - JEUDI et VENDREDI

de 7 H 30 à 8 H 50
de 16 H 30 à 18 H 00

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :

Un ramassage est effectué le LUNDI en début d'après-midi.

COMMISSION DES FINANCES

BUDGET PRIMITIF 1985

Ce budget est important par ses chiffres par rapport à celui de 1984.

L'augmentation des impôts a conduit à majorer les taux de 1984 de 1,05 % en moyenne.

Cependant, un effort particulier a été fait en faveur de la Taxe Professionnelle en maintenant le taux de 1984. Cela a motivé une entreprise qui a déclaré trois employés supplémentaires sur la Commune ce qui a entraîné une incidence bénéfique sur les recettes de la Taxe Professionnelle.

En résumé, l'augmentation en volume des impôts a été de 17,60 % et la pression fiscale demandée aux Administrés de 10,20 %.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité des voix ce budget.

Voici quelques chiffres sur l'analyse de ce budget où un effort a été sollicité en faveur de l'école publique.

Le pourcentage d'augmentation des diverses subventions allouées aux associations a été limité à 4,5 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT - PROGRAMMES

Mobilier - Matériel scolaire	:	10 000,00	F
Mur de clôture (groupe scolaire)	:	4 281,17	F
Bâtiments communaux	:	12 245,83	F
Voirie communale	:	400 000,00	F

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

<u>Dépenses</u>	:	475 844,57	F
<u>Recettes</u>	:	475 844,57	F

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

<u>Dépenses</u>	:	736 705,00	F
<u>Recettes</u>	:	736 705,00	F

BALANCE GENERALE

<u>Dépenses</u>	:	1 212 549,57	F
<u>Recettes</u>	:	1 212 549,57	F

DETTE EN CAPITAL

: 1 780 256,06 F

ANNUITES

: 212 712,28 F

COMPTE . ADMINISTRATIF

FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévues de fonctionnement se sont élevées
à : 707 418,08 Francs.

Dépenses réalisées à ce jour : 598 363,82 F

Recettes de fonctionnement : 783 800,42 F

L'excédent de fonctionnement s'est élevé à 185 436,67 F

INVESTISSEMENT

	Prévu	Réalisé
Dépenses d'Investissement	2 325 103,59	1 559 085,44
Recettes d'Investissement	2 325 104,47	2 019 953,47
Excédent d'Investissement		460 867,15

L'excédent représente le reste des travaux à réaliser.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

L'excédent de clôture 1984 est ventilé dans les différents chapitres où le montant des dépenses prévues paraît insuffisant.

Section de Fonctionnement : 230 518,67 F

Section d'Investissement : 998 385,03 F

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

LIBELLES	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du Conseil Municipal	Vari- tion de taux	Produit résultant de la décision de l'A. Dél.	Variation du produit
Taxe d'habitation	996 060	9,10 %	)	90 641	19,89 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	404 720	8,24 %	) 2,02%	33 349	14,96 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	213 860	22,03 %	)	47 113	10,36 %
Taxe professionnelle	547 350	8,78 %	-	48 057	23,34 %
T O T A L				219 160	17,66 %

TABLEAU COMPARATIF EN MATIERE DE TAUX DES COMMUNES DU CANTON

COMMUNES	PLOUAY	BUBRY	QUISTINIC	INGUINIEL	LANVAUDAN	Moyenne Département	Moyenne Nationale
T. H.	13,30 %	11,93 %	11,78 %	8,31 %	11 %	9,76 %	11,38 %
F. B.	19,30 %	13,93 %	16,55 %	9,59 %	12 %	16 %	13,54 %
F.N.B.	46,39 %	36,48 %	31,92 %	22,40 %	30 %	38,84 %	36,25 %
T. P.	13,49 %	10,63 %	10,28 %	7,18 %	6,10 %	?	12,65 %

COMMISSION DE L'URBANISME

CERTIFICATS D'URBANISME :

Demandes de C.U. : 9

Mutations d'immeubles: 6

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Rénovations)

Garages) 14

Bardages de pignons)

Maisons individuelles: 2

P.O.S

I - LES EMPLACEMENTS RESERVES

La commission décide de porter au plan, au profit de la Commune, les emprises des terrains nécessaires à la réalisation d'un nouveau cimetière, à l'aménagement du C.V n° 5 (route de Cléguer) vers le C.D.n° 769 (route de PLOUAY à HENNEBONT), à l'aménagement d'un parking et d'un carrefour au Bourg.

L'assemblée communale devra se prononcer sur la nécessité de prévoir un emplacement pour le stationnement des nomades. Un emplacement réservé pour équipement public, au profit de la commune, sera porté au zonage. Une réserve foncière communale est également prévue. Dans le cadre de la réalisation du réseau d'assainissement du Bourg, un secteur NDa sera délimité au sud du Bourg en prévision d'un lagunage lié à une station d'épuration.

II - LES ESPACES NATURELS

La commission décide de diminuer l'espace boisé protégé à Kerihuel en raison de l'existence d'une carrière, de définir des secteurs NDa par rapport aux captages d'eau afin d'assurer leur protection, enfin de prévoir un secteur NCa à proximité de l'agglomération dans lequel seront interdites les créations d'élevages industriels soumis à la réglementation des installations classées.

III - LES ZONES CONSTRUCTIBLES

La commission décide de modifier les périmètres NB du Guern et de Kerandiot. Elle décide de supprimer les secteurs NB de Kergueris, Fontaine-Maria, Manéduel et Kerhalloch, ces villages n'étant pas desservis par le réseau d'adduction en eau potable et leur raccordement n'étant pas envisagé dans un proche avenir.

IV - LE REGLEMENT

Il sera simplifié au maximum et comportera pour les articles 1 et 2 les définitions habituelles de Zones.

Il autorisera en NC l'implantation des activités artisanales

entre l'Etat, la Commune de CALAN, le Département du Morbihan représenté par le Président du Conseil Général et l'Etablissement Public Régional de Bretagne représenté par le Président du Conseil Régional, pour la consolidation des maçonneries et la création d'un vitrail sur le transept Nord de l'église.

Les travaux sont évalués à la somme de 150 000 Francs y compris les honoraires de l'architecte et du vérificateur.

Ceux-ci seront réalisés sous la direction de l'architecte en chef des Monuments historiques, Monsieur MOUTON.

Les entreprises chargées de l'exécution des travaux seront désignées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics par le Directeur Régional des Affaires Culturelles qui établira les marchés et les signera au nom de l'Etat. La Commune sera avisée, en temps utile, de la date de commencement des travaux.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Etat	:	75 000	F
Région	:	30 000	F
Département	:	37 500	F
Commune	:	7 500	F

Le devis estimatif comprend : (valeur Février 1985)

Consolidation des maçonneries	:	108 838,62	F
Création d'un vitrail	:	25 966,58	F

TOTAL	:	134 805,20	F

CARRIERE

Il s'agit de l'exploitation d'un gisement de quartz et de quartzite dans le prolongement de la carrière actuelle de Monsieur LE GALLIOT au lieu-dit "Restermoël" (superficie environ 9 hectares).

Trois particularités sont à souligner dans l'environnement immédiat du projet, il s'agit :

- d'une ligne de très haute tension (400 KV) en projet qui traverse les parcelles au nord du site,
- d'un ensemble de bâtiments de ferme au Nord situé à 100 mètres environ de la limite prévue par l'exploitation,
- du ruisseau de Kerollin au sud de l'exploitation.

En tenant compte des précautions particulières, cette demande d'ouverture a eu l'avis favorable du Conseil Municipal, des administrations concernées et de la Préfecture.

et industrielles sous réserve de leur compatibilité avec les équipements existants ou à créer et de ne porter atteinte aux structures agricoles existantes.

Il établira, selon les dispositions du document graphique, une zone UA comportant un sous-secteur UAa correspondant au noyau ancien du Bourg.

Il fixera la hauteur maximum des constructions, mesurée au faitage comme suit :

- 12 M en zone UAa
- 9 M en zone UA, NA et NB

Il n'établira ni C.O.S. (Coefficient d'Occupation du Sol), ni C.E.S. (Coefficient d'emprise au Sol).

Par contre, une surface minimale de 500 M² sera exigée lorsque la situation du terrain ne permettra pas le raccordement au réseau d'assainissement collectif projeté. Ce minimum parcellaire ne sera pas imposé en cas de restauration ou d'extension de construction, portant sur l'amélioration de l'équipement sanitaire ou de création de locaux annexes.

Il permettra, en zone NC, la réalisation d'une station d'épuration avec lagunage.

Le dossier concernant le G.A.R.N.U. et l'élaboration du P.O.S. peut être consulté à la Mairie.

AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS

Un plan d'aménagement de l'ensemble du terrain des sports a été adressé à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports en vue de l'attribution d'une subvention du Conseil Général et peut-être de l'Etat.

Les travaux sont en cours sous la responsabilité des Services de l'Equipement d'HENNEBONT; Clôture de l'aire d'évolution, terrain annexe de football, jeux de boules, aire de jeux pour les enfants et parking.

L'ensemble de ces aménagements est autofinancé et subventionné.

VESTIAIRES

L'électricité du bâtiment et l'éclairage du terrain de football ont été effectués. Quant aux travaux des sanitaires, ceux-ci doivent commencer courant Janvier.

EGLISE

Il a été signé une convention relative au financement de restauration de monuments historiques classés, le 22 Novembre 1985,

S.I.V.U. ORDURES MENAGERES

Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Canton de PLOUAY dans la perspective d'une collecte des déchets ménagers.

Le canton de PLOUAY comprend 6 communes : PLOUAY - BUBRY - INGUINIEL - QUISTINIC - LANVAUDAN et CALAN dont la population actuelle oscille autour de 12 000 habitants.

Ces 6 communes ont donné leur accord de principe sur ce projet qui est actuellement en cours d'élaboration avec le concours des Services techniques du Conseil Général. La Commune de BUBRY adhèrera plus tard au S.I.V.O.M. (cause de personnel).

La collecte se ferait avec un camion lève-conteneurs et le transfert des ordures ménagères du canton aurait lieu à l'usine de CAUDAN.

ESTIMATION DU PRIX DE REVIENT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS :

Le coût total à la tonne s'élèverait à :

collecte : 270 F

traitement : 112 F

382 F somme arrondie à 385 F

En ce qui concerne la Commune de CALAN, 3 circuits sont proposés :

Circuit rose : Pont-Cléherne, Manégoulannec, Kercrohenec, Kergarenne.

Circuit Jaune : Le Guern, Cosquéric, Kerihuel, Beg-er-Lann, le Bourg, Lotissement Le Léannec, Poul-en-Du.

Circuit Vert : Restermoël, Guernalon, Ty-Nehué er Lann, Kergueris, Fontaine-Maria.

Ce Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des ordures ménagères prendra effet à compter du 20 Janvier 1986.

GROUPE SCOLAIRE

Les travaux extérieurs sont terminés. La séparation du patio-préau est délimitée par une cloison de verre avec armature aluminium, le coût des travaux s'est chiffré à la somme de 28 000 F. Ainsi le problème des courants d'air sous le préau est résolu .

Il est vrai que d'autres problèmes subsistent à l'école. Suite à l'aréunion du Comité des Parents d'Elèves et des Instituteurs, la Municipalité a été avisée, par courrier, de leurs remarques.

La Municipalité en est consciente et a pris acte mais, il faut être patient et ne pas demander tout à la fois, étant donné les efforts consentis par tous les contribuables en matière scolaire.

Nous regrettons cet état de fait mais le budget de la commune

ne permet pas de financer, dans l'immédiat, ces revendications légitimes, à savoir : achat de mobilier, armoires de rangement, matériel de jeux.

La Municipalité fait beaucoup et fera le maximum pour donner à ses enfants un agrément matériel meilleur qui apportera, sans nul doute, des conditions encore plus favorables à leur épanouissement et contribuera à des résultats scolaires plus encourageants. Ces problèmes seront discutés à la prochaine réunion du Conseil Municipal, courant Janvier.

En ce qui concerne la Salle Polyvalente, un règlement a été établi par la Municipalité. Nous demandons aux utilisateurs de passer à la Mairie pour consultation. Cette salle est à la disposition de tous.

S.I.V.U. ECOLE DE MUSIQUE

Depuis la rentrée scolaire 1985-1986, création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique permettant la mise en place de l'Ecole Cantonale de Musique. Adhérent à ce S.I.V.U., les communes de PLOUAY - CALAN - LANVAUDAN - et INGUINIEL.

7 enfants de la Commune de CALAN suivent ces cours qui ont lieu à PLOUAY à la Salle des Fêtes.

L'idée de cette école de musique va dans le prolongement des ateliers musicaux qui avaient été créés depuis deux ans sur le canton de PLOUAY et sur notre commune. Le but des ateliers musicaux mis en place par l'A.D.D.M. 56 (Association pour le Développement de la Musique dans le Morbihan) était une première approche, une sensibilisation à la musique. Cette sensibilisation étant faite, il semblait important de ne pas ^{en} rester là et c'est dans ce but que l'école de musique a vu le jour.

Pour le moment, les élèves peuvent suivre des cours de formation musicale (solfège), d'éveil musical pour les plus petits et les instruments enseignés sont piano, flute traversière et guitare.

Souhaitons bonne chance à cette école qui permet à des enfants du canton d'avoir un enseignement musical de qualité, sur place, les portes des autres écoles de musique se fermant de plus en plus aux enfants de l'extérieur, faute de place.

COMMISSION VOIRIE

Il sera procédé à la remise en état des voies communales suivantes :

- V.C. n° 3 de CALAN à LANVAUDAN
- V.C. n° 7 de Cosquéric à Le Guern

De nombreuses communes ayant sollicité l'intervention financière du Département pour faire face aux réparations de leur voirie communale endommagée pendant la période de dégel, le Conseil Général, lors de sa réunion du 2ème trimestre 1985, a décidé la mise en place d'un programme spécifique d'aide aux communes.

Ce programme a été arrêté en fonction de l'estimation constituant la dépense subventionnable retenue. L'intervention du Département se fera sous la forme d'une subvention en annuités, calculée à un taux déterminé en fonction du rapport entre le montant de l'annuité de l'emprunt que doit contracter la commune et son potentiel fiscal.

La Caisse des Dépôts et Consignations nous a accordé un emprunt de 600 000 Francs au taux de 11,50 % pour une durée de 15 ans.

En ce qui concerne notre Commune, le Département intervient comme suit :

- Montant des travaux : 600 000 F
- Annuité d'emprunt correspondante: 86 921 F
- Taux de la subvention : 50 %
- Subvention annuelle du Département: 43 460 F

Une subvention supplémentaire de 30 000 F nous a été allouée par le Conseil Général au titre de l'année 1985 suite aux décisions prises en faveur des communes recevant déjà une aide du Département sous la forme d'une subvention en annuités.

L'ouverture des plis qui a eu lieu le 28 Octobre dernier suite à l'appel d'offres présenté par les Services de l'Equipement d'HENNEBONT a donné le résultat suivant :

- Nombre d'entreprises appelées : 16
- Nombre d'offres régulières reçues : 15

L'entreprise LE GALLIOT de QUISTINIC qui a déjà réalisé des travaux similaires pour les communes dépendant de la Subdivision d'HENNEBONT, a été retenue parce qu'elle était la moins discutée. Le montant du marché s'établit à : 218 069,82 F pour la première tranche. Les travaux commenceront très certainement courant Janvier si le temps le permet.

ASSAINISSEMENT

Les travaux d'assainissement du Bourg ont commencé. Le creusement d'un fossé à ciel ouvert traversant une partie du Bourg jusqu'au lavoir permettra dans un premier temps l'évacuation des eaux pluviales. Un projet est à l'étude sur l'ensemble du Bourg.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

Un projet est à l'étude pour régler les problèmes de circulation et de stationnement.

VOIRIE COMMUNALE

En 1986, un effort particulier sera entrepris pour l'amélioration des voies communales très endommagées. Il est certain que la voirie représente un investissement important pour le budget mais nécessaire à la sécurité de tous.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Eclairage public

Etat des travaux à réaliser en 1986 :

- Route de CLEGUER, V.C. n° 5
- Route de PLOUAY, D. n°113
- Route de LANVAUDAN (Beg-er-Lann) V.C. n° 3
- Place de l'Eglise
- Groupe scolaire (un lampadaire supplémentaire)
- Lotissement Parc Néhué (finition des travaux)

Demandes de raccordement(en cours de réalisation)

sur les propriétés de Messieurs GRAIGNIC Hubert et LE NAMOURIC Daniel, à Beg-er-Lann.

La Municipalité a demandé également le déplacement d'un poteau de moyenne tension actuellement placé sur le parking du groupe scolaire.

Il vous est recommandé de bien vouloir signaler, à la Mairie, les futures extensions à réaliser afin que nous puissions intervenir rapidement auprès des services concernés, les délais de réalisations des travaux ainsi que le financement dépendent du Syndicat d'Electrification.

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE PONT. SCORFF

Les travaux d'extension du réseau d'eau concernant le village de Poulgourio sont achevés depuis Novembre.

La Municipalité a demandé au Syndicat d'Adduction d'eau de Pont-Scorff de prendre en charge le financement des travaux à exécuter pour le renforcement de la conduite d'eau allant du Bourg à Beg-er-Lann. La conduite, sur ce tronçon, étant trop petite, il a été jugé nécessaire de la remplacer pour une meilleure desserte du secteur. Cela résoudra, peut-être, les problèmes de dépôts constatés à plusieurs reprises. Le montant des travaux a été estimé à 261 617,96 Francs. Ces travaux seront exécutés avant la réfection de la route CALAN - LANVAUDAN.

CIRCUIT ANNEXE

Conformément à la demande des usagers, la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales du Département nous a transmis les résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués dans les villages de : Cosquéric, Kergarenne, Fontaine-Maria et Nénèsan.

Ces résultats répondent aux critères de potabilité de l'eau des différents captages.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque va se tenir, très prochainement, dans une classe près de la Mairie. Nous aurons, enfin, une pièce chauffée, ce qui sera, autant pour les livres que pour les permanents, une bonne chose....

Nous regrettons quand même que, malgré l'appel lancé dans le bulletin de l'an dernier, le quota des lecteurs n'ait pas plus augmenté.

Nous vous attendons tous, enfants et adultes, avec 250 livres environ.

Nos permanences auront lieu désormais tous les samedis de 14 H à 15 H.

A Bientôt.

AIDE SOCIALE

Le Bureau d'Aide Sociale a traité, en 1985, une quinzaine de dossiers.

Nous avons préparé, comme chaque année, le goûter et les colis des anciens et nous espérons que ceux-ci ont apprécié.

Nous vous répétons que chacun d'entre nous se tient à votre disposition si vous avez besoin d'un renseignement et si vous avez un problème.

Mme LE GUEHENNEC.

COMMISSION AGRICOLE

CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU MORBIHAN _

QUI SONT LES DÉLÉGUÉS DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE ?

Elus au niveau communal ou cantonal par les assurés du monde agricole, les 1456 délégués de la M.S.A. du Morbihan sont des exploitants et salariés agricoles, proches de la population de leur secteur.

ILS SONT LES INTERLOCUTEURS DE BASE DES ASSURÉS AGRICOLES :

- Ils peuvent aider les adhérents dans leurs démarches auprès de la M.S.A. et les orienter vers le Service ou la personne compétente (Assistant Social, Contrôleur M.S.A.).*
- Ils doivent être attentifs aux besoins individuels et collectifs des assurés et en informer la Caisse Départementale.*

ILS SONT DES RESPONSABLES CONCERNES PAR LE FONCTIONNEMENT DE LA CAISSE DE M.S.A.

- Les délégués cantonaux élisent le Conseil d'Administration de la Caisse et participent chaque année à l'Assemblée Générale de la M.S.A. A cette occasion, ils sont appelés à s'exprimer sur la gestion et le fonctionnement de la Caisse.*

ILS MENENT DES ACTIONS D'ANIMATION AU PLAN LOCAL AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION.

Réunis au sein d'une structure centrale, l'Echelon local, les délégués, en collaboration avec d'autres organismes et associations, organisent des actions d'information et d'animation sur des thèmes répondant aux besoins locaux : réunions d'éducation sanitaire (cancer, maladies cardio-vasculaires, hygiène alimentaire; accidents domestiques des enfants, alcoolisme...), de prévention (utilisation des tronçonneuses, recyclage code de la route...), d'informations sociales (Prestations familiales, maladie, vieillesse, aides à domicile...), de préparation à la retraite.

LISTE DES DELEGUES M.S.A. DE CALAN

1^{er} COLLEGE (Exploitants)

M. CARRE Louis-Marie - Kerguéris
M. JAFFRE Pierre - Kervaillore
Mme LE GARREC Thérèse - Cosquéric
M. OLIVIER Paul - Kerleau

2^e COLLEGE DELEGUES SALARIES - élus au niveau cantonal -

M. CREIS Pierre - 10, Rue du Bel Air PLOUAY
Mlle JEGOUZO Christine - Rue du Cimetière PLOUAY
Mlle MOUELO Pascale - 14, Rue de Kergarnic PLOUAY

3^e COLLEGE (Employeurs de main-d'oeuvre)

M. LE FLOCH Joseph - Poulgourio

Ces délégués font partie de : L'ECHELON LOCAL

DU CANTON DE PLOUAY

PRESIDENT :

M. LE FOULER Albert - Kergan - PLOUAY
Téléphone : 97 33 32 59

VICE-PRESIDENT :

Mme LE BELLER Monique - Kerourio - BUBRY
Téléphone : 97 51 73 84

SECRETAIRE :

M. ROMAIN Jean - Secrétaire de Mairie - LANVAUDAN
Téléphone : 97 33 33 08 (Mairie)

SOCIETE DE CHASSE

A l'aube de cette nouvelle année, le Bureau, les membres adhérents de la Société Communale et moi-même, venons de tout coeur et en toute amitié vous présenter, ainsi qu'à vos familles, nos Meilleurs Voeux de bonne et heureuse année et que la santé ait sa large place chez vous tous.

La Société communale de chasse fut créée voici bientôt 34 ans, le 9 Octobre 1952. Le bureau était composé de Mr LE FLOCH Louis Président, LE PICHON Jean, Vice-Président, LE GAL Jean, Secrétaire, LE NY Pierre Trésorier, QUEVEN Léon, Garde. Ils exercèrent leurs rôles pendant près d'une vingtaine d'années. Ensuite, se sont succédé Messieurs LE GAL Louis, DRIANO Raymond, TREVARIN Jérôme, HUCHON Jean à la présidence.

Aujourd'hui, une nouvelle équipe est en place pour essayer de maintenir cette association sur les rails, ce qui n'est pas toujours chose facile.

Président : LE NAMOURIC Daniel
Vice-Président : TANGUY Gérard
Secrétaire : TABOURDEAU Jean-François
Trésorier : DELANOE Gilles
Trésorier-Adjoint et Garde : GUILLERMIC Joël
Secrétaire-Adjoint : GUILLERMIC Bernard

Les présentations faites, j'ai le plaisir de vous énumérer les quelques réalisations qui ont vu le jour dans notre société au cours des deux saisons passées.

Mars 1984 : Une convention était signée avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan, reconstitution et gestion cynégétique de souche naturelle de perdrix grises et rouges sur la commune. Par cette même convention, les chasseurs se sont engagés à ne pas tirer la perdrix pour une durée de trois ans ainsi que d'effectuer un repeuplement annuel de 50 perdrix.

Septembre 1984 : Lors de l'Assemblée Générale, un second effort leur était demandé, suspension du tir du lièvre pendant deux années, ce qui fut adopté. (Août 1985, repeuplement de 10 lièvres sur la Commune).

Novembre 1984 : Création d'un G.I.C. Chevreuils, une première dans notre département. Comme vous avez pu le lire dans nos journaux régionaux, notre Société s'est associée avec les communes d'HENNEBONT, d'INZINZAC, de PENQUESTEN, de LANVAUDAN et de LANGUIDIC.

En début d'année 1985, il a été procédé à un lâcher de 6 couples de chevreuils, il en sera de même en début 1986 (une participation des enfants de la commune à ce lâcher n'est pas exclue).

Février 1985 : Projection de diapositives d'une durée de trois heures sur la vie des oiseaux du département ainsi qu'un film "L'enfant et la chasse". Pour clôturer cette séance, un goûter était offert aux enfants à la Salle Polyvalente.

Avril 1985 : Près de 80 personnes se retrouvèrent au Restaurant de Mr et Mme LE SAEC Eugène dans la joie et la bonne humeur, en compagnie de notre sympathique accordéoniste Constant LE GARREC, pour le repas offert aux agriculteurs. La journée se termina, comme il se doit, par un dernier verre au bar tenu par Mr et Mme BRUZULLIER Jean-Pierre.

Un autre point positif, cette année l'on chasse le Jeudi au lieu du Mercredi, ce qui permet aux enfants de galvauder en toute tranquillité dans les bois, cette initiative sera certainement appréciée des parents.

Toutes ces réalisations ont pu voir le jour, non pas uniquement grâce aux chasseurs, mais à vous tous, commerçants, agriculteurs, bénévoles etc... qui donnez, sous quelle forme que ce soit, votre soutien et venez massivement nous rejoindre pour notre fête annuelle, je vous en remercie personnellement.

La réussite de cette dernière nous permet, comme l'an dernier, d'accorder une subvention au Club du 3ème Age ainsi qu'au Bureau d'Aide Sociale.

Après une saison qu'on attendait peut-être meilleure, que conclure et que souhaiter ? Chasseurs, Chers Amis, tendons l'oreille au vent qui passe.

Daniel LE NAMOURIC
Président

COMMISSION CEREMONIES ET FETES

Nous vous présentons le calendrier des fêtes de CALAN pour l'année 1986.

- | | | |
|----------|-----------------|--|
| 8 | FEVRIER | : Pot au feu et concours de Belote organisés par l'Amicale des Parents d'Elèves. |
| 29 | MARS | : Bal organisé par l'Association Sportive Calanaise. |
| 17 et 18 | MAI | : Concours de Boules, Kermesse des Ecoles, Bal populaire organisés par l'Amicale des Parents d'Elèves. |
| 31 | MAI et 1er JUIN | : Concours de Boules et Fête populaire organisés par l'Association des Chasseurs. |
| 21 et 22 | JUIN | : Fêtes annuelles de CALAN organisées par le Comité des Fêtes. |
| 14 | JUILLET | : Bal organisé par le Comité des Fêtes. |
| 27 | JUILLET | : Pardon de Fontaine-Maria. |
| 17 | AOUT | : Tournoi de Football organisé par l'A.S.C. |
| 14 | SEPTEMBRE | : Concours de Boules organisé par l'A.S.C. |
| | DECEMBRE | : Animation du Bourg à Noël. |

JUMELAGE

Nous devons remercier principalement le Comité des Fêtes en la personne de son Président, la commission Jumelage et bien sûr tous les Calanais qui ont su accueillir, en toute amitié, l'équipe de Jeu à XIII d'ORNAISONS, pour les Fêtes de CALAN.

Un week-end inoubliable, des fêtes parfaitement réussies, où humour, fantaisie et spectacle ont été appréciés par nos amis d'ORNAISONS, tout au long de leur séjour.

La journée du samedi a été consacrée au sport : Football et Rugby. Ce fut d'abord le match de football CALAN-INZINZAC qui vit la victoire des Calanais. Ensuite, le match de rugby LANESTER-ORNAISONS a été suivi, par curiosité, par un public intéressé, il est certain que ce match a été un événement pour CALAN et les environs.

Les deux équipes se sont exprimé dans leur spécialité, une mi-temps en jeu à XIII, puis la seconde en jeu à XV. Mais quelle importance ! le résultat importait peu, puisqu'il s'agissait de s'amuser.



Les deux équipes d'ORNAISONS et de LANESTER avant la rencontre

La soirée s'est terminée par un bal populaire où tout le monde s'est retrouvé sous le chapiteau pour la remise du trophée, des coupes et pour fêter cette belle journée où l'ambiance a été des plus chaudes.



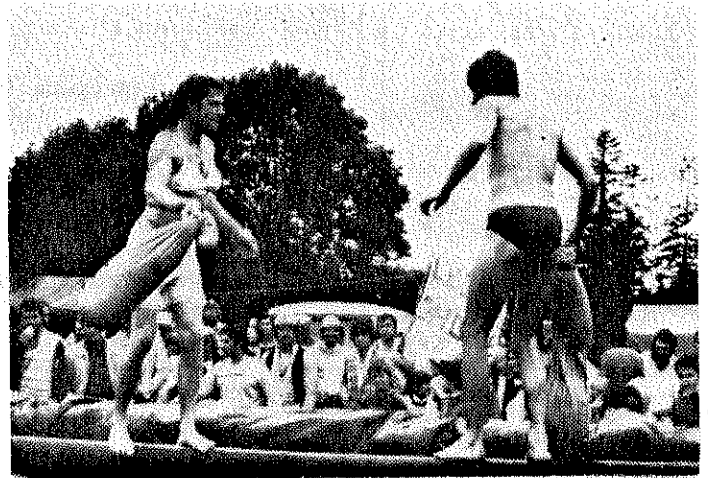
L'amitié a récompensé les lauréats



Ca glisse !

La journée du dimanche s'est déroulée au Parc des Sports dans une ambiance d'Intervilles. De nombreuses communes environnantes participaient ainsi qu'ORNAISONS.

Quelle ardeur, il faut dire que les jeux sur l'eau s'avéraient de circonstance puisque dedans ou dehors, on était aussi mouillé !



Qui va tomber !

A.S. CALAN

L'Association Sportive qui en est à sa quatrième année d'existence compte actuellement 64 licenciés.

Equipe A

L'équipe fanion ayant accédé à la division supérieure, cette année, a eu un départ au ralenti cette saison. Mais au fil des matches, l'équipe s'est ressaisie et se trouve actuellement à la troisième place du classement et est donc, de nouveau, prétendante à une nouvelle accession. C'est bien sûr ce que souhaite le Président Eugène LE SAEC, leur entraîneur Francis GUILLEMOTO ainsi que tous les joueurs et dirigeants.

Equipe B

L'objectif de l'équipe de réserve était, au début de la saison, la montée en division supérieure, mais des blessures des équipiers premiers ont souvent diminué l'effectif de cette équipe. Mais, en faisant un bon parcours à la poule retour, rien n'est perdu. Souhaitons leur bonne chance !

Cadets

Cette équipe qui est associée à l'A.S. LANVAUDAN fait un excellent championnat puisqu'ils sont actuellement deuxième. Souhaitons leur de continuer dans cette voie pour assurer la relève.

Minimes

Une équipe qui joue le milieu de tableau et se fait plaisir le samedi après-midi en démontrant que le football est un sport d'équipe.

Poussins et Débutants

Des jeunes qui font l'apprentissage du football tout en faisant un championnat comme les seniors, en espérant qu'un jour, ils feront les beaux jours du club.



CLUB du 3^{ème} AGE

Nos activités sont toujours aussi nombreuses.

En Septembre, une quarantaine de membres du Club ont participé à la première sortie de la saison. Ils ont visité le barrage de Guerlédan qui était à sec, paysage étonnant à voir. Un déjeuner a été servi à Saint-Aignan. Une bien belle journée dont le succès a été largement favorisé par les conditions atmosphériques clémentes de l'été de la St-Michel.



Photo de famille avant le départ

Le 8 Décembre a eu lieu le repas de fin d'année au Restaurant LE SAEC, sous la présidence de Monsieur Le Maire et de Monsieur BEAUMONT, Adjoint.

Le 18 Décembre a eu lieu la remise des colis aux personnes âgées de la Commune par le Bureau d'Aide Sociale. Un goûter leur a été offert à la Salle Polyvalente.

Nous vous rappelons que le Club se réunit à la Salle Polyvalente le premier Mercredi de chaque mois.

La Présidente et le Bureau vous souhaitent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 1986.

Mme Jeanne LE LEANNEC
Présidente du Club

F.N.A.C.A. CALAN . PLOUAY

Le Comité de la F.N.A.C.A. de CALAN-PLOUAY s'est retrouvé pour commémorer le 23ème Anniversaire du 19 Mars, date du cessez le feu en Algérie.

Après le dépôt de gerbes au Monument aux Morts, un hommage a été rendu aux victimes de la guerre et tout particulièrement à Antoine LE MOING, dont la famille habite à Nèneslan, mort sur le sol algérien.



Rassemblement
devant la Mairie
avant la cérémonie

A l'issue de la commémoration,
Mr Eugène LE SAEC a été décoré
de la médaille militaire par
Mr Yves LE CABELLEC, Conseiller
Général et Maire de PLOUAY.

Composition du Bureau

Présidents d'honneur : Y. LE CABELLEC,
J. HERTAUX, L. PATOIS.

Présidents : H. LE TOULLEC, M. SIMON.

Vice-Présidents : J. GUILLEMOT,
M. HEMONIC, J. LOMENECH.

Secrétaire : M. RIVALAIN.

Trésorier : J. NIGNOL.



